

Québec, le 21 mars 2024

PAR COURRIEL

**Objet : Réponse à votre demande d'accès à l'information**

Messieurs,

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 5 mars 2024 : « En vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi), je désire recevoir tous les documents concernant les renseignements suivants :

1. Tout guide, formation, directive, politique ou autre procédure actuellement en vigueur concernant l'application de la Loi à l'intérieur de votre organisation.
2. Les délais moyens de traitement des demandes d'accès à l'information pour les 3 dernières années, soit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.
3. Le nombre et le pourcentage de refus des demandes d'accès à l'information pour les 3 dernières années, soit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.
4. Le nombre et le pourcentage de documents caviardés lors de demandes d'accès à l'information pour les 3 dernières années, soit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.
5. Toute communication, y compris par courriel ou message texte, avec le cabinet ministériel concernant le traitement de demandes d'accès, pour les 3 dernières années, soit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. »

En réponse à votre demande, le Conseil du statut de la femme a reçu 6 demandes d'accès à l'information depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et je vous informe que le délai moyen de traitement de ces demandes est de 13 jours. De plus, aucune demande d'accès à l'information n'a été refusée et aucun document transmis dans le cadre de ces demandes n'a été caviardé. La procédure en vigueur au Conseil du statut de la femme pour les demandes d'accès à l'information ainsi que les communications avec le cabinet ministériel sont annexées à cet envoi.

...2

Enfin, conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouvez en annexe un document qui résume votre droit de recours en révision, comme prévu par la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veillez agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

La présidente,

ORIGINAL SIGNÉ

Responsable de l'accès à l'information, par intérim

p. j. Avis de recours  
Procédure demandes d'accès à l'information  
Communications avec le cabinet ministériel

PAR COURRIEL

Québec, le 5 mars 2024

**Objet : Demande d'accès à des documents**

Madame,

En vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi), je désire recevoir tous les documents concernant les renseignements suivants :

1. Tout guide, formation, directive, politique ou autre procédure actuellement en vigueur concernant l'application de la Loi à l'intérieur de votre organisation.
2. Les délais moyens de traitement des demandes d'accès à l'information pour les 3 dernières années, soit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.
3. Le nombre et le pourcentage de refus des demandes d'accès à l'information pour les 3 dernières années, soit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.
4. Le nombre et le pourcentage de documents caviardés lors de demandes d'accès à l'information pour les 3 dernières années, soit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.
5. Toute communication, y compris par courriel ou message texte, avec le cabinet ministériel concernant le traitement de demandes d'accès, pour les 3 dernières années, soit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Pour ne pas contrevenir aux articles 53, 54, 56 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, les noms peuvent être cachés pour préserver la confidentialité des documents.

Je signale également, par la même occasion, qu'en vertu de l'article 11 de la Loi, l'accès à un document est gratuit. Ainsi, afin d'éviter des délais et des frais liés à la reproduction ou à la transcription, je vous prie de bien vouloir me transmettre les documents demandés par courriel.

Vous remerciant à l'avance pour votre collaboration, je vous prie de recevoir, Madame, mes salutations distinguées.